



## RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS DE HIP-HOP-2010-2011

### **QUI PEUT PRÉSENTER DES COMPÉTITEURS :**

Seulement les membres (actifs et associés) de DANCEVOLUTION ont le droit de présenter des compétiteurs dans les compétitions hip-hop individuel et équipes 2-3 de niveau invitation, débutant, bronze, argent, or.

Pour ce qui est de la catégorie « or élite » en individuel et équipes 2-3, toutes les écoles et tous les danseurs peuvent y participer.

Tous peuvent également participer au top équipe et équipe spectacle.

### **1. MUSIQUE - 52 à 56 bpm**

**N.B. Le choix musical ne peut être personnalisé sauf pour la classe équipe-spectacle.**

Aucune musique ne peut être sélectionnée de manière à favoriser une école en particulier, sauf pour la classe équipe-spectacle. Le choix musical doit être neutre.

### **2. COSTUME**

Il est maintenant permis de porter des jeans lors d'une compétition.

Il est, par contre interdit de porter des vêtements affichant la publicité d'une école de danse.

La tenue des filles et des gars se doit d'être décente (pas de sous-vêtements apparents),

Aucun objet ne devra être jeté par terre lors d'une chorégraphie.

### **3. CATÉGORIES**

- bout de choux      0 - 7 ans
- juvénile            8 – 11 ans
- junior                12 – 16 ans
- jeune adulte        17 – 29 ans
- adulte                30 – 39 ans
- adulte                40 ans et +

Un danseur qui se trouve inscrit seul dans une classe d'une catégorie peut se présenter et être jugé dans une catégorie différente, s'il le désire, selon les normes suivantes :

1. De bout choux à juvénile
2. De juvénile à junior
3. Junior, jeune adulte et adulte 30-39 ans et 40 ans et +; la fusion des âges peut s'effectuer dans tous les sens

### **Équipe 2-3 :**

L'âge moyen des danseurs détermine la catégorie d'une équipe, en tenant compte des années, mois et jours. Le calcul d'âge pour déterminer la catégorie est effectué à la date de la compétition de l'équipe.



## RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS DE HIP-HOP-2010-2011

### Calcul d'âge :

Tout au long de la saison, l'âge est également recalculé à la date de la compétition en cours. Advenant une majoration de l'âge, le danseur ou l'équipe devra immédiatement choisir de changer de catégorie d'âge ou attendre la saison suivante et, maintenir ce choix pour la saison en cours.

### 4. LES CLASSES

#### Pour les membres de Dancevolution

-Invitation : (non membres de la Fédération) Figure 1 à 12 Bronze, après une 3<sup>ième</sup> première place, doit changer de classe, après une saison de compétition, le danseur doit changer de classe

#### INDIVIDUEL :

- Débutant : figure 1 à 12 Bronze
- Bronze : figure 1 à 18 Bronze
- Argent : style libre avec des variations exécutées avec pied ou main au sol.
- Or : style ouvert (3 trucs par ronde permis) exemple : dos, fesses, tête, etc.

ÉQUIPES 2-3 : en suivant les classes comme individuel.

#### Pour les non-membres de Dancevolution

#### INDIVIDUEL :

-Or élite : style ouvert (aucune restriction)

ÉQUIPES 2-3 : or élite, style libre

Pour les non-membres, une preuve d'âge sera requise lors de la remise du dossard.

**Pour tous les danseurs (membres et non-membres) :** Ouvert à toutes les écoles

- Top équipe : 4 à 6 personnes, aucune catégorie d'âge, toutes classes confondues.

### 5. RESTRICTIONS

Dans une compétition, chaque danseur doit se présenter dans une seule classe lors d'un événement (excluant top équipe). Dès que le danseur participe à une classe, il ne peut plus désormais se présenter dans une classe inférieure.



## RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS DE HIP-HOP-2010-2011

### 6. CARTE DE COMPÉTITEUR (pour DÉBUTANT, BRONZE, ARGENT ET OR, sauf invitation)

Tout compétiteur doit être en possession de sa carte de compétiteur dix (10) jours avant la tenue de l'événement. La carte est émise par la Fédération Loisirs-Danse du Québec et contrôlée par le Comité de danse sociale. Une preuve d'âge doit être fournie (photocopie de la carte d'assurance maladie ou baptistère).

**Amateur : 5,00 \$**

Fédération des loisirs-danse du Québec (F.L.D.Q.)

a/S Comité de danse sociale

4545, avenue Pierre-de-Coubertin

C.P. 1000, Succursale "M"

Montréal (Québec)

H1V 3R2

Tél. : (514) 252-3029

FAX : (514) 251-8038

### 7. ANNÉE DE RÉFÉRENCE

L'année de compétition s'étend du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### 8. SANCTION

Toutes les compétitions de hip-hop organisée lors d'une compétition de danse sociale ou internationale doivent être sanctionnées par DANCEVOLUTION et doit tenir compte des catégories et règlements de celle-ci. Un pénalisateur mandaté par le Conseil d'administration de DANCEVOLUTION doit être présent lors de la compétition.

**Toute personne ou organisme désirant organiser une compétition en hip-hop doit au préalable faire une demande écrite à DANCEVOLUTION afin d'obtenir la sanction nécessaire à la tenue de cette compétition, l'organisateur devra faire parvenir un chèque au montant de 50,00 \$ à DANCEVOLUTION pour les frais inhérents à la sanction. De plus, il devra s'assurer qu'un représentant de DANCEVOLUTION sera présent à cet événement.**

**JUGES :** pour avoir une sanction, l'organisateur doit engager un juge spécialisé provenant du monde hip-hop parmi les juges de sa compétition (selon la disponibilité). Sur un panel, un nombre majoritaire de juges spécialistes en hip-hop est exigé.

*DANCEVOLUTION*

*Trésorière, Josée Fausse*

12, rue Tétro

Granby (Québec) J2G 9H8

Tél. : 450-777-3574



## **RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS DE HIP-HOP-2010-2011**

### **9. ORGANISATEURS DE COMPÉTITION**

L'organisateur d'une compétition de hip-hop doit respecter les classes et catégories mentionnées dans les règlements de compétitions de DANCEVOLUTION.

Avant la tenue de sa compétition, un représentant mandaté par F.L.D.Q. devra avoir vérifié l'admissibilité des danseurs dans chaque niveau de chacune des catégories. Cette vérification sera faite avant même que les compétiteurs puissent être en possession de leur numéro de compétition (dossard).

Les organisateurs d'une compétition se doivent de fournir des salles d'habillage convenables et distinctes pour les femmes et les hommes.

Avant chaque compétition, le maître de cérémonie informera le public du niveau de la catégorie d'âge des compétiteurs et de la ronde de cette compétition. Lors de compétitions juvéniles et juniors, les résultats devraient être présentés à une heure raisonnable.

L'organisateur devra s'assurer d'avoir au moins 1 juge pénalisateur reconnu par DANCEVOLUTION, à sa compétition. Ce ou ces juges doivent faire partie de la liste remise par DANCEVOLUTION. (voir la liste à l'article 10).

### **10. PÉNALITÉS**

Pour les danseurs de niveau débutant, bronze et argent, lorsqu'il y a pénalité, un danseur est appelé à l'avant. Il sera averti qu'il devra changer sa chorégraphie pour le prochain événement ou la prochaine compétition auquel il participera.

Les variations en niveau bronze doivent être divisées en minimum 4 temps suivant le standard sinon il y aura pénalité.

#### **LISTE DES JUGES PÉNALISATEURS POUR LA SAISON 2010-2011**

Daniel Moreau  
Yanick Rondeau  
André Boissonneault  
Josée Fausse  
Diane Beaulieu



## RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS DE HIP-HOP-2010-2011

### **RÈGLEMENTS POUR TROUPES DE DANSE**

Selon règlements de hip-hop Dance Canada , Catégorie: hip-hop amateur sans règlement  
(référence : [http://www.hiphopdancecanada.com/index\\_frn.html](http://www.hiphopdancecanada.com/index_frn.html))

5-15 danseurs par troupe, aucune catégorie d'âge

Durée de la routine: 2 à 3 minutes

Aucune vulgarité

Musique et mouvement de danse

Critères des juges: - Créativité- Difficulté- Performance- Originalité- Musicalité- Style